



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3348

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association la Ruche industrielle - Approbation des statuts - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3348**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Association la Ruche industrielle - Approbation des statuts - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Ruche industrielle est une association qui regroupe un écosystème ouvert, composé d'acteurs industriels, institutionnels et académiques, pour agir sur la thématique de l'innovation industrielle. On compte ainsi parmi ses membres fondateurs, les groupes Volvo, Bosch, ALDES, VICAT, SNCF, et EDF, ainsi que INSAVALOR.

Récemment créée, la Ruche industrielle s'est donnée pour ambition d'être le catalyseur de la transformation digitale des industriels de la région lyonnaise, par la mise en collaboration active de ses membres ainsi que par les événements, les ressources et les programmes d'accompagnement de projets qu'elle met en œuvre. L'offre de la Ruche industrielle s'adressera aux acteurs de l'industrie, quel que soit leur taille, depuis les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME), jusqu'aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands comptes.

Les missions de la Ruche industrielle relèvent prioritairement :

- de l'accompagnement de ses membres dans leur transformation digitale sur la région lyonnaise,
- de la participation à l'animation de l'écosystème de l'innovation industrielle sur le périmètre métropolitain,
- de l'animation de services auprès des industriels implantés sur le site pilote de l'industrie à Vénissieux,
- de la réalisation d'actions de promotions et de vulgarisations au sujet de l'industrie du futur auprès de différents publics, y compris des jeunes et des citoyens.

Par la mise en œuvre de sa communication et de ses actions, l'association offrira à ses adhérents et utilisateurs une vitrine valorisant leurs savoir-faire, favorisera l'attractivité de son territoire d'implantation et promouvra l'attractivité des métiers industriels et de l'industrie en général.

Le projet de la Ruche industrielle s'intègre dans l'ambition de la Métropole de Lyon pour le développement industriel de son territoire. En accompagnant la transformation digitale des industriels, la Ruche industrielle participe à la création de valeur et *in fine* contribue au développement de l'emploi industriel. Au côté du groupe SERL et Caisse des dépôts - Banque des territoires, la Ruche industrielle est un maillon essentiel du projet du site pilote de l'industrie du futur à Vénissieux, puisqu'elle y développera une offre de services aux industriels qui renforcera clairement l'attractivité économique de ce site.

En conséquence les membres industriels de la Ruche industrielle ont souhaité proposer à la Métropole, qui a participé à la construction de ce projet, de devenir membre fondateur de l'association.

Ainsi, la participation de la Métropole à la gouvernance de la Ruche industrielle est une opportunité de contribuer à la meilleure diffusion de l'offre de l'association auprès des industriels, et à la bonne coordination des initiatives de médiation industrielle auprès des publics, en particulier les collégiens et les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA.

II - Approbation des statuts

En tant que membre fondateur, la Métropole est amenée à approuver les statuts de l'association ci joints. Elle siégera au sein du conseil d'administration de l'association, et participera aux décisions qui fixeront la politique générale, et qui détermineront la stratégie et les orientations des activités de l'association.

III - Désignation de représentant du Conseil

L'adhésion de la Métropole à l'association la Ruche industrielle s'accompagne de la désignation de représentants du Conseil au sein des instances de gouvernance de l'association.

En effet, en tant que membre fondateur de la Ruche industrielle, la Métropole dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil de l'association la Ruche industrielle, celui-ci pouvant avoir un suppléant.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association la Ruche industrielle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole en tant que membre fondateur à l'association la Ruche industrielle,
- b) - les statuts de l'association la Ruche industrielle tels que joints à la présente délibération.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer les statuts et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Désigne** monsieur Bruno LEBUHOTEL en tant que titulaire, et monsieur Gilles PILLON en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association la Ruche industrielle.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.